Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 090-219000882-20260519-DELIB2026037-DE

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROUGEGOUTTE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 11/05/2026

Date d'affichage : 25/05/2026

SÉANCE DU 19 MAI 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : KARLE Jean - BAUMGARTNER Elisa - CHARNOT Nicolas – COURBOT Francis - GROSCLAUDE Sarah - HECK Isabelle - KIEFFER Emilie - MONCHABLON Florent - MULLER Jean-Luc - PERREZ Patrick - RONDON Mickaël - TROUILLAT Dominique - VENCK-MILLET Gabrielle

Absents excusés :	Procuration à :
BLEICHER Mélanie	MONCHABLON Florent
BILGER Clarisse	BAUMGARTNER Elisa

Gabrielle VENCK-MILLET a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N° 37

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Mandat 2026-2032

Le Maire expose au Conseil Municipal que la composition de la commission de contrôle des listes électorales a été modifiée par la Loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité.

Il rappelle qu'en application de l'article L.19 du Code électoral, dans les communes de moins de 1 000 habitants comportant deux listes représentées au conseil municipal, la commission de contrôle des listes électorales comprend :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ;
- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ;
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État dans le département ;
- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Il est précisé que les membres de la commission sont désignés pour une durée de six ans.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 090-219000882-20260519-DELIB2026037-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉSIGNE

Pour représenter la liste majoritaire :

Nicolas CHARNOT
Florent MONCHABLON
Francis COURBOT

Pour représenter la deuxième liste :

Patrick PERREZ
Jean-Luc MULLER

afin de siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de ROUGEGOUTTE pour la période 2026-2032.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean KARLE

